

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
N°162-2022

Avis public est donné de l'entrée en vigueur

DU RÈGLEMENT **N°162-2022** MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE **ZONAGE** N°05-97

VISANT À :

Visant à agrandir la zone 35.1-P à même la zone 35-P

Visant à créer la zone 36.1-CH à même la zone 36-CH

Visant à agrandir la zone 24-H à même la zone 34-H

Visant à créer la zone 31.1-CH à même la zone 31-CH

Visant à agrandir la zone 41-I à même la zone 41.1I

Visant à modifier la grille de spécification par l'ajout des zones 31.1-CH, 36.1-CH, 36.2-CH

Visant à modifier la grille de spécification par le retrait de la zone 41.1I

Ajouter l'interdiction d'ouverture de rue dans les zones 31.1-CH, 36.1-CH et 24-H

Le règlement N°161-2022 a été adopté le 3 OCTOBRE 2022. Le certificat de conformité a été émis par la MRC de Lotbinière le 12 OCTOBRE 2022 et il est entré en vigueur à cette date.

Donné à Saint-Sylvestre, 19 OCTOBRE 2022



Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.